

PROCÈS VERBAL
Commission du Centre Communal d'Action Sociale
- C. C. A. S. -
5 décembre 2023 - 17 h 30 - Mairie de Lorette

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, Mme Evelyne ORIOL, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Maud PITZALIS, Mme Annick LESUEUR, Mme Malika ZENAF

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : Mme Christine AMERI, M. Pierre OLLAGNIER

POUVOIR(S) : Mme Christine AMERI à Mme Virginie KERGOT

Avant l'ouverture de la séance :

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 02/11/2023 et demande s'il y a des questions.

Monsieur le Président met le Procès-Verbal au vote et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité la proposition de son président.

Il est désigné à l'unanimité une secrétaire de séance en la personne de Mme Maude PITZALIS qui accepte cette mission.

1 / DISPOSITIF CHANTIERS ÉDUCATIFS

Présenté par M. Jean-Sébastien PAYRE

Monsieur le Président du CCAS propose le renouvellement de la mise en place du dispositif des chantiers éducatifs pour 2024 sur la commune de Lorette par le biais du CCAS « insertion sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans » afin de développer son action et étendre certaines missions aux jeunes qui rencontreraient des difficultés d'insertion sociale avec le soutien du Conseil Départemental.

Le CCAS confierait des missions de petit entretien de son domaine public afin de rendre la commune plus attrayante.

Le CCAS envisage des travaux de peinture (murs, barrières, mobiliers) et autres petites tâches d'entretien pour des jeunes en difficulté.

Le CCAS confie la gestion d'administration de l'opération de mise à disposition à l'association CONVERGENCE.

Les chantiers seront réalisés au cours de **l'année 2024** pour un nombre total de **400 heures** pour un coût de **19,40 € (*)** par heure soit **7 760 € (*)** environ.

Le plan de financement de l'opération se traduit par un montant de **7 760 € (*)** dont 50 % qui pourrait être versé par le Conseil Départemental soit **3 880 € (*)** et 50 % par le CCAS de Lorette soit **3 880 € (*)**.

En conséquence, Monsieur le Président vous propose :

2.1/ de solliciter le Conseil Départemental de la Loire pour l'obtention d'un financement de cette opération.

2.2/ de l'autoriser à signer une convention entre Le Conseil Départemental et l'association CONVERGENCE fixant les modalités de la participation du CCAS, reversée indirectement à l'association intermédiaire.

MP

2.3/ d'imputer la dépense au budget du CCAS.

(*) taux horaire et montants estimatifs, non définitifs à ce jour, car il semblerait qu'une augmentation de +/- 2 % est prévisible pour 2024. Pour info, le taux horaire était de 19,00 € en 2023)

Approuvé à l'unanimité

2/ FÊTES DE NOËL 2023 POUR LES BÉNÉVOLES ET LES ÉLUS NON RÉMUNÉRÉS

Présenté par Mme Virginie KERGOT

Pour ces fêtes de fin d'année 2023, les bénévoles et les élus ont été sollicités pour aider notamment à l'installation des décorations de Noël des salles (Jean Rostand et l'Écluse) ainsi que pour les préparatifs aux 3 temps forts de cette période : le spectacle cabaret du Jeudi 14 Décembre 2023, le repas dansant du Dimanche 17 Décembre 2023 et les colis à destination des personnes hébergées (fin décembre pour les préparations et début janvier pour les livraisons dans les différentes structures de la vallée).

Il est à noter une participation remarquable cette année, tant de la part des bénévoles que des élus de la commune (nombreux sont celles et ceux à avoir répondu favorablement ; qu'ils en soient tous vivement remerciés).

En conséquence, la proposition ci-dessous est soumise aux Membres du Conseil d'Administration, à destination des personnes ayant participé avec le CCAS, aux préparatifs des fêtes de fin d'année 2023 (bénévoles, élus non indemnisés) :

2.1/ Gratuité pour assister au spectacle du Jeudi 14 Décembre 2023 à la salle L'Écluse ;

2.2/ Tarif Séniors Lorettois, soit 38 €, pour participer au repas dansant du Dimanche 17 Décembre 2023 à la salle L'Écluse (au lieu de 55 €, tarif pour les personnes ayant – de 65 ans ou résidant sur une commune extérieure) ;

Approuvé à l'unanimité

3/ SEMAINE BLEUE 2024

Présenté par Mme Virginie KERGOT

Evolution 2022 / 2023

SEMAINE BLEUE					
2022			2023		
Mardi 4 Octobre 2022			Mardi 3 Octobre 2023		
Salle Jean Rostand			Salle Jean Rostand		
Animation	Groov'ox	500,00 €	Groov'ox		550,00 €
Diffusion	Sacem	55,29 €	Sacem		55,29 €
Goûter	Carrefour	68,39 €	Boulangerie Totem		75,40 €
Goûter			Carrefour		33,00 €
Goûter petites fournitures	Chalencon	21,50 €			
	TOTAL DEPENSES	645,18 €		TOTAL	713,69 €
Recettes (4 payants)	TOTAL RECETTES	12,00 €	Recettes (4 payants)	TOTAL RECETTES	12,00 €
	SOLDE	633,18 €		SOLDE	701,69 €
Inscriptions : 53 + 15 Partage = 68			Inscriptions : 42 + 20 Partage = 62		

MP

Monsieur le Président vous propose de :

3.1/ maintenir la manifestation qui est organisée dans le cadre de la « Semaine Bleue » pour l'année 2024 en invitant les séniors Lorettois ayant atteint l'âge de 65 ans dans l'année, sans participation financière, et pour les séniors résidant sur des communes extérieures qui devront s'acquitter d'une participation de 4 €.

3.2/ imputer la dépense au budget du CCAS.

Approuvé à l'unanimité

4/ LOGEMENTS SOCIAUX 2023 : ACTIONS ET DOSSIERS TRAITÉS

Présenté par Mme Virginie KERDOT

Présentation du fonctionnement de la délégation Logement Social avec ses missions en relation avec les bailleurs sociaux. Attribution des dossiers de demandes de logement social.

Rétrospectives de l'année 2023 : 7 logements attribués depuis Juin 2023.

La Commission a pris acte.

5/ BOURSE DE BALAYAGE : ACTIONS 2023 ET PRÉVISIONS 2024

Présenté par M. Jean-Sébastien Payre

Il est rappelé que la Bourse de balayage est gérée par le CCAS avec une embauche des personnels par l'association de réinsertion Convergence.

En 2023, elle a concerné 3 personnes par semaine toute l'année ; des étudiants (16 ans minimum) pendant les vacances scolaires et des demandeurs d'emplois Lorettois tout le reste de l'année, à raison de 20 h/semaine par personne.

S'il est avéré que nous avons de plus en plus de difficulté pour arrêter la sélection des bénéficiaires de la Bourse de Balayage durant les périodes des vacances réservées aux « étudiants », il est également notable que les candidats « demandeurs d'emplois Lorettois » sont peu nombreux.

C'est pourquoi des sessions de recrutements pour les « demandeurs d'emplois » ont été mises en place ; la 3^{ème} se déroulera du 6 au 8 Décembre prochain pour les plannings 2024.

Les objectifs sont :

- de rappeler aux Lorettois/ses l'existence de cette Bourse de Balayage ;
- d'informer et de présenter plus précisément cette action aux éventuel(le)s intéressé(e)s ;
- d'attirer de nouvelles inscriptions ;
- de ne pas solliciter en permanence les mêmes personnes ;
- et de rencontrer les postulants avant de leur proposer, si ce n'est pas déjà fait, leur inscription à Convergence.

Les 2^{èmes} sessions ont permis à 3 nouvelles personnes de travailler en novembre et sont également prévues pour décembre 2023.

Pour 2024, dans le but de motiver d'avantage les personnes volontaires, pour une meilleure organisation et une plus grande efficacité des postes, il est proposé de réduire à 2 personnes

MP

demandeurs d'emplois, mais d'augmenter le temps de travail hebdomadaire à 30 h, soit 60 h/semaine (total idem à 3 x 20 h/semaine).

Horaires : du Lundi au Jeudi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Pas de modification pour les vacances scolaires, 3 postes x 20 h / semaine pour les étudiants.

Pour ces derniers, il est proposé d'ouvrir les possibilités d'inscriptions à la Bourse de balayage, aux enfants des Agents Communaux, même s'ils résident sur une autre commune.

Approuvé à l'unanimité

6/ DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

Retiré de l'ordre du jour ; pas de dossier à présenter.

7/ COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la passation, la préparation, l'exécution, et les règlements de marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée décrite par le C.M.P. en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

il a été confié, par décisions :

> à l'imprimerie **CV Pack** :

impression des chèques cadeaux offerts par le CCAS aux seniors Lorettois pour les fêtes de Noël 2023 pour un prix TTC de **528,00 €** ;

> à la société les **Cars de la Vallée** :

transport des seniors Lorettois au spectacle du jeudi 14 Décembre 2023 pour un prix TTC de **175,00 €** ;

> à la **Pourrat Charlechocolartisan** :

la fourniture et la livraison de 125 pots de 280 gr de pâte à tartiner de la marque Charlechocolartisan, ceci pour le prix de **750 € TTC**.

> à la **Pharmacie de la Fontaine** :

fourniture de 120 gel douche Beauterra, offerts aux personnes hébergées en EHPAD, précédemment domiciliées sur la Commune ou résidant à l'EHPAD de Lorette, à l'occasion des fêtes de Noël 2023, pour un prix TTC de **300,86 €** ;

> à « **La Vieille Cave** » :

la fourniture et la livraison de **42 bouteilles de Blanc de Blanc** à la salle l'Écluse du **dimanche 17 décembre 2023**, pour accompagner le dessert du repas dansant de Noël offerts aux Seniors lorettois, pour un montant total **TTC de 176,40 €** (42 bouteilles x 4,20 € TTC)

> à la **PHARMACIE DE LA POSTE, 70 rue Jean Jaurès, 42420 Lorette**, pour la fourniture et la livraison de 120 « crème mains La Rosée », offerts aux personnes hébergées en EHPAD, précédemment domiciliées sur la Commune ou résidant à l'EHPAD de Lorette, au prix unitaire de 3,934 € HT, soit un montant total de **566,44 € TTC**

> au Restaurant **Le Lorettois, 63 rue Adèle Bourdon, 42420 Lorette**, le déjeuner pour 7 personnes, de la troupe LUNA EN SOL (34), choisie pour animer l'après-midi du Jeudi 14 Décembre 2023 offert aux seniors de la commune de 65 ans et plus, à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour un **montant TTC de 105 €**.

 MF

8/ QUESTIONS DIVERSES

8.1/ Aide Alimentaire Lorettoise : mise en place d'une commission mensuelle d'attribution, pour les demandes déposées en cours de campagne ; le 1er jeudi de chaque mois.

La Commission a pris acte.

8.2/ Bons de contribution Noël 2023 : attribution aux bénéficiaires de l'AAL.
Renouvellement de l'aide aux bénéficiaires de l'AAL pour 2023, à raison d'un carnet de 5 tickets de 6 €, soit 30 € par foyer.

Approuvé à l'unanimité

Il est dix-neuf heures, la séance est levée.

Le Président du CCAS,
M. Gérard TARDY



La Secrétaire de séance
Mme Maud PITZALIS

A handwritten signature in blue ink that reads "Pitzalis".